

Rapport de synthèse

DOCUMENT D'OBJECTIF NATURA 2000 Gîtes de Hérisson Natura 2000 « FR 830 2021 »



Conservatoire des Sites de l'Allier
Maison des associations – Rue des écoles
03500 Châtel de Neuvre
Tel : 04 70 42 89 34 – email : conservatoire.allier@espaces-naturels.fr

SOMMAIRE

I. Diagnostic	12
A. Données administratives	12
B. Diagnostic écologique.....	12
× Habitats naturels.....	12
× Espèces de l'annexe II de la directive 92/43	16
C. Activités humaines, usages et occupation du sol.....	19
II. Enjeux et objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines.	21
III. Programme d'actions	22
A. Définition du programme de d'actions	22
B. Mesures du document d'objectifs	23
× Thème 1 : gestion des espèces et des habitats	23
× Thème 2 : Inventaires et suivis des espèces et des habitats.....	26
× Thème 3 : Suivi et évaluation des actions	27
C. Les Actions d'animation	27
D. Les dispositifs contractuels	28

CONTRIBUTEURS

Maîtrise d'ouvrage et Rédaction :

Maître d'ouvrage :

MEEDDAT – Direction Régionale de l'Environnement d'Auvergne

Suivi de la démarche : Pierre Tabourin de la DIREN

Nicolas Ventre de la DDAF

Structure porteuse :

MEEDDAT – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne (DREAL)

Opérateur : Conservatoire des Sites de l'Allier

Rédaction du document d'objectifs : Conservatoire des Sites de l'Allier (CSA)

Rédaction / Coordination / Cartographie : CSA - Soissons Aurélie, Cournez Estelle

Contribution au diagnostic écologique : Chauves-souris Auvergne – Giosa Pascal, Bernard Matthieu
Fédération de pêche de l'Allier – Lelievre Mickaël
Pêcheurs de l'Aumance
ONCFS – Richier Sylvain
Guitars S., Dailly I.

Cartographie : Soissons Aurélie, Wichroff Emilie, Duret Bertrand, Giosa Pascal
Cartographie des habitats naturels (2006) : CSA - Wichroff Emilie, Duret Bertrand
Cartographie des chiroptères (2009) : Chauves-souris Auvergne – Giosa Pascal

Crédits photographiques (couverture) : CSA – Bertrand Duret, 2006, Eglise de Chateloy.

Référence à utiliser

SOISSONS A., 2010 - Document d'Objectif du site Natura 2000 « Gites de Hérisson », Conservatoire des Sites de l'Allier, 170 p.

Réseau Natura 2000

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est constitué de sites abritant des habitats et des espèces représentatifs du patrimoine naturel le plus remarquable de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 26 304 sites pour les deux directives (CTE, juillet 2007) :

- 21 474 sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit 62 687 000 ha. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,
- 4 830 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit 48 657 100 ha. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend 1705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain soit 6 823 651 ha hors domaine marin qui représente 697 002 ha (chiffres MEEDDAT, juin 2007) :

- 1334 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha,
- 371 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

Natura 2000 en Auvergne

En 2009, l'Auvergne compte 94 sites Natura pour environ 461 800 hectares soit 14,4 % du territoire régional :

- 82 sites « habitats » au titre de la Directive Habitats, représentant ainsi 95 800 ha et 2200 km et de rivière (3,6 % du territoire)
- 12 sites « oiseaux » au titre de la Directive Oiseaux, représentant 366 00 ha (14% du territoire).

FICHE D'IDENTITE DU SITE

Nom officiel du site Natura 2000 : Gîtes de Hérisson

Désigné au titre de : la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE

Numéro officiel du site Natura 2000 : FR 8302021

Localisation du site Natura 2000 : Auvergne, Allier

Carte 1 : Localisation du site FR 830 2021 « Gîtes de hérisson »

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : 254 ha

Préfet coordinateur : Allier

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob : Préfet de l'Allier

Structure porteuse : Etat

Opérateur : Conservatoire des Sites de l'Allier

Prestataires techniques : Chauves-souris Auvergne

Commissions ou groupes de travail : trois groupes de travail organisés

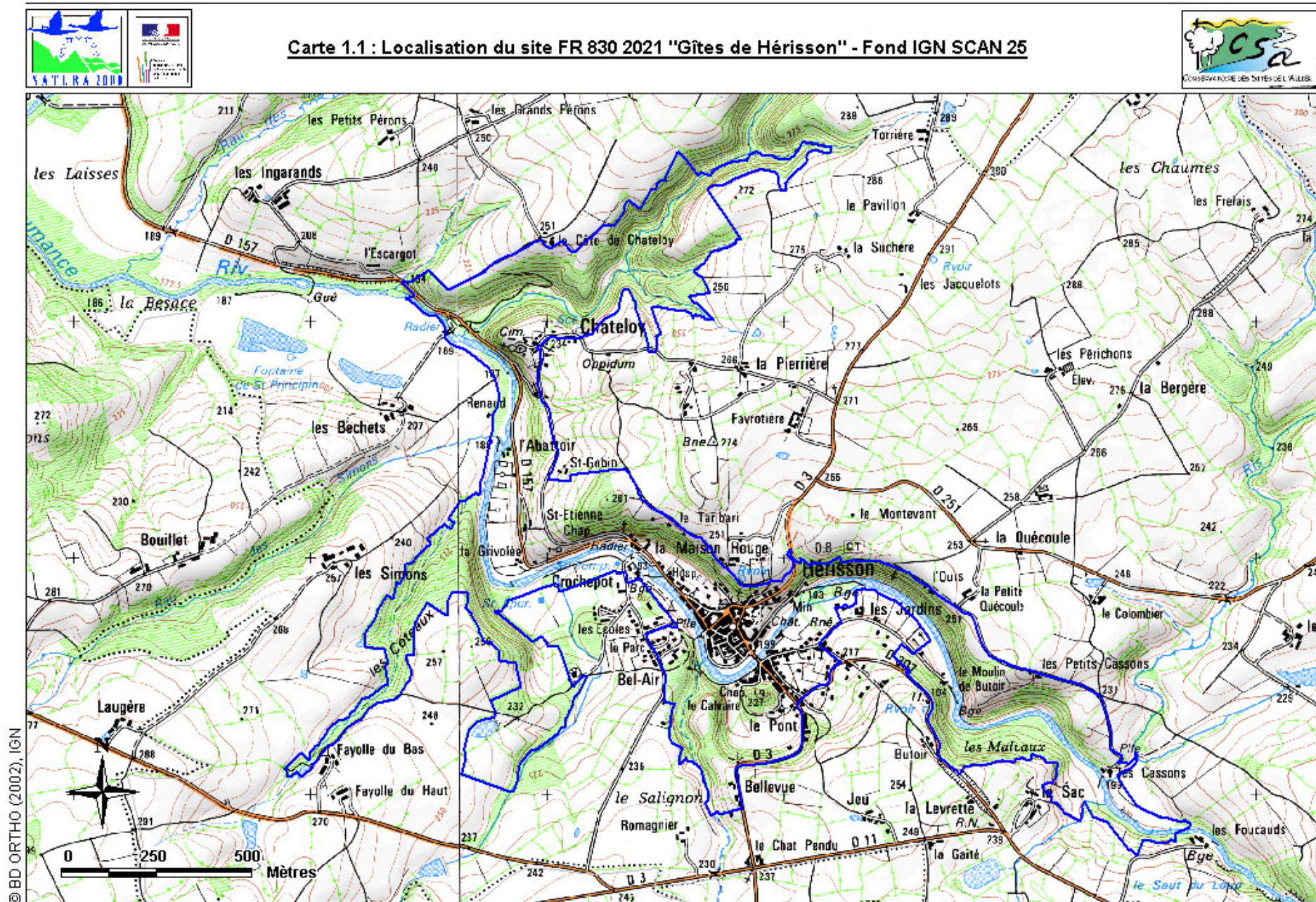
- Groupe « Diagnostic » le 11 mai 2009, réunissant une trentaine de personnes
- Groupe « enjeux et objectifs » le 15 décembre 2009, réunissant 18 personnes
- Groupe « Charte » le 9 avril 2010 réunissant 12 personnes

Comités de pilotage : 3 comités de pilotage organisés

- COPIL « Diagnostic » le 11 mai 2009
- COPIL « enjeux et objectifs » le 1 mars 2010
- COPIL « Validation du DOCOB » le 26 avril 2010

Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 :

- Conseil Régional d'Auvergne
- Conseil général de l'Allier
- Communauté de communes du Pays de Tronçais
- Mairie de Hérisson
- DREAL Auvergne
- DDT de l'Allier
- Centre Régional de la Propriété Forestière d'Auvergne
- ONCFS
- ONEMA
- Fédération Départementale des AAPPMA de l'Allier
- Fédération des Chasseurs de l'Allier
- Chambre d'Agriculture de l'Allier
- Fédération départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Allier
- Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Bourbonnais
- Comité départementale du Tourisme de l'Allier
- Maison « mousse »
- M. le Curé de Hérisson
- Chauve-souris Auvergne
- M. Lebihan Cyrille
- Conservatoire des Sites de l'Allier
- Fédération Allier Nature
- Société Scientifique du Bourbonnais
- Groupe Mammalogique d'Auvergne





Carte 1.2 : Localisation du site FR 830 2021 "Gîtes de Hérisson" - Fond IGN BD ORTHO



© BD ORTHO (2002), IGN

Introduction

La commune de Hérisson abrite plusieurs colonies de reproduction de chauves-souris. La plus importante d'entre elles, constituée principalement de l'espèce « murin à oreilles échancrées », est localisée de manière alternative dans le grenier de l'Eglise et dans les caves de la « maison mousse », au centre du bourg.

Cette colonie, d'environ 250 à 500 individus, est suivie depuis une dizaine d'années par l'association Chauve-souris Auvergne. Elle représente encore aujourd'hui la plus importante des 3 colonies connues en Auvergne, en termes d'effectif.

Etant donné l'importance de la colonie, les deux sites d'accueil, l'Eglise et la Maison mousse ont fait l'objet en 2005 de deux conventions de gestion et de préservation. Ces conventions ont été signées entre l'association Chauve-souris Auvergne, le Conservatoire des Sites de l'Allier et les deux propriétaires (la commune pour l'Eglise et un privé pour la maison mousse). Le dialogue entre les associations et les propriétaires ont notamment permis, lors de la restauration d'une partie de la maison mousse, de réaliser les travaux tout en tenant compte des besoins et des périodes de fragilité des chauves-souris.

Le site Natura 2000 « Gîtes de Hérisson » est donc centré sur le bourg, il intègre également une aire minimale de chasse des espèces le long de la rivière Aumance et des vallons forestiers proches. Initialement désigné pour la préservation des chauves-souris, ce site abrite également de nombreuses autres espèces d'intérêt communautaire.

I. DIAGNOSTIC

A. DONNEES ADMINISTRATIVES

Le site concerne la commune de Hérisson dans le département de l'Allier, région Auvergne. Elle est située au nord ouest du département, à proximité de la forêt de Tronçais et de la Vallée du Cher et fait partie de la communauté de communes du Pays de Tronçais.

Le site Natura 2000 est centré sur le village de Hérisson et en particulier ses bâtiments abritant des colonies de chauves-souris. Il s'étend également sur les forêts alentours et une partie du Val d'Aumance, territoire de chasse privilégié de la principale colonie connue.

Le site ne concerne aucun parc naturel régional ou national, aucun terrain du conservatoire du littoral et aucune réserve naturelle ou biologique. Il ne fait pas l'objet d'Arrêtés de Protection de biotope (APB).

Il est concerné par 2 ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique) de type 1 (Annexe 1). Ces deux zonages sont issus de la réactualisation des ZNIEFF en Auvergne et ne sont pas encore validés au moment de la rédaction de ce DOCOB, elles peuvent donc être amenées à être légèrement modifiées. L'un des zonages « Bords de l'Aumance d'Hérisson à Meaulne » concerne la vallée de l'Aumance à l'exclusion du bourg de Hérisson ; l'autre, défini pour les chauves-souris en particulier, concerne uniquement le bourg de Hérisson.

B. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

× Habitats naturels

Le site est principalement constitué par le village de Hérisson et la vallée de l'Aumance et quelques petits affluents dont la Louise.

1 – Les forêts

Un tiers du site est recouvert de boisements, principalement des forêts de chênes et de charmes mais également dans une moindre mesure, en bordure de cours d'eau, de frênaies aulnaies et frênaies chênaies d'intérêt communautaire. Quelques hectares de plantations en bordure d'Aumance, principalement de conifères, peupliers et robiniers sont également présents.

✓ Habitats d'intérêt communautaire :

- **Frênaies ormaies atlantiques à Aegopode des rivières à cours lent***

Code Natura 2000 : 91EO*-9 (habitat prioritaire)

Code Corine biotope : 44.33 : Bois de frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes

Surface sur site : **15 ha**

Cet habitat relictuel est une formation arborée typique des rivières ayant un courant lent. Il ne représente qu'une faible surface en largeur mais il est présent tout au long des berges de l'Aumance et semble se maintenir. Globalement, l'accessibilité réduite à cet habitat et sa faible fréquentation sont garant de sa conservation.

- **Chênaies pédonculées neutrophiles à Primevère élevée**

Code Natura 2000 : 9160-2

Code Corine biotope : 44.23 : Frênaie – Chênaies sub-atlantiques à Primevère

Surface sur site : **10 ha**

Cet habitat représente une formation arborescente assez jeune, il possède une très grande variabilité stationnelle liée à la microtopographie. Il est globalement en bon état de conservation et possède une très grande richesse floristique. On le trouve le long de l'Aumance et du ruisseau de la Louise mais

également sur les flancs de vallons très bien alimentés en eau grâce aux suintements de petits ruisselets.

2 - Prairies de fauche et pâturages/ Haies

Les prairies bocagères entourées de haies occupent une surface importante avec presque 46 ha de prairies fauchées, 10 ha de pâtures sèches et 0,6 ha de prairies humides ainsi que quelques vergers.

3 - Landes et milieux rupestres

Les landes, à fougères, genêts ou bruyères (habitat d'intérêt communautaire) et les végétations d'éboulis occupent les coteaux ouverts surplombant l'Aumance.

✓ Habitats d'intérêt communautaire :

- **Eboulis siliceux collinéens à montagnards des régions atlantiques et subcontinentales**

Code Natura 2000 : 8150

Code Corine biotope : 61.12 : Eboulis siliceux des montagnes nordiques

Surface sur site : **2,5 ha**

Cet habitat est une formation végétale basse sur roche affleurante. Cette formation, caractéristique des éboulis, est ici présente sur des pentes fortes à abruptes de la vallée de l'Aumance avec une dynamique de chute de pierres plutôt faible. La principale menace de cet habitat est, en l'absence d'entretien, son évolution naturelle vers le fourré puis le boisement

- **Landes atlantiques sèches méridionales**

Code Natura 2000 : 4030-6

Code Corine biotope : 31.2391 : Landes aquitano-ligériennes à *Ulex minor* et *Erica cinerea*

Surface sur site : **environ 1 ha**

Les landes sèches sont des formations basses adaptés aux conditions stationnelles pauvres et déficitaires en eau. Toutes les landes observées sur le site ne représentent que des surfaces peu importantes qui sont d'ores et déjà en voie de dégradation notamment à cause de l'absence d'entretien. Ces landes sont situées dans la Vallée de l'Aumance, ou aux lieux-dits "La Louise" et « Les Coteaux ».

4 - Zones humides

Des végétations humides ou aquatiques liées aux eaux stagnantes méso et eutrophes des étangs et aux eaux courantes des rivières et ruisseaux sont également présentes : ourlets, mégaphorbiaies, phragmitaies, typhaies, peuplement de grandes laïches, peuplement de potamots, de lentilles d'eau ou d'Utriculaires.

✓ Habitats d'intérêt communautaire :

- **Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces**

Code Natura 2000 : 6430-4

Code Corine biotope : 37.71 : Ourlets des cours d'eau

Surface sur site : **1 ha**

Les mégaphorbiaies sont des formations herbacées hautes très luxuriantes. Cet habitat est présent en bord d'Aumance où il est le plus développé. Son état de conservation varie en fonction des différents secteurs de la vallée. En effet, celui-ci possède un bon état de conservation au niveau des îlots fortement soumis à inondations temporaires. En revanche, il est en régression sur les berges en aval du village. L'envahissement par des pestes végétales ou la plantation de peupliers pourrait contribuer à faire régresser certaines populations

- **Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes**

Code Natura 2000 : 3150-1

Code Corine biotope : 22.422 : Groupements de petits potamots

22.13 Eaux eutrophes

Surface sur site : **environ 1 ha**

Cette formation aquatique est dominée par des macrophytes (plantes aquatiques non microscopiques) enracinés. Il est présent principalement dans les étangs de faible profondeur. Ce sont des étangs d'origine anthropique, ayant principalement une vocation de réservoir d'eau. Malgré cette origine, ils semblent avoir retrouvé un fonctionnement naturel d'eau douce stagnante.

5 - Rivières et ruisseaux

L'Aumance est la principale rivière du site, elle constitue l'habitat de plusieurs espèces d'intérêt communautaires et traverse le site de part en part. Deux ruisseaux temporaires et le ruisseau de la Louise sont également concernés par le site.

6 - Zones urbanisées/ Infrastructures

Les milieux urbanisés représentent environ 45 hectares puisque le site englobe une proportion importante du village de Hérisson. A noter la présence d'un site industriel, d'une carrière, de jardins, de parcs, et d'habitations et bâtiments dont l'Eglise et la maison Mouse qui abritent deux colonies importantes de chauves-souris en reproduction et quelques individus en hibernation.

Tableau 1 : Habitats naturels de l'annexe I de la directive 92/43

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD (1)	Code européen Natura 2000	Surface couverte en % par rapport au site	Structure et fonctionnalité	État de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique (3)	Origine des données / Structures ressources
Frênaies ormaies atlantiques à Aegopode des rivières à cours lent	91EO*-9	15 ha (6%)	Faible surface en ripisylves Répartition linéaire Présence espèces envahissantes	Favorable	Mauvais	Inventaire et cartographie des habitats naturels et des espèces végétales d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR_8302021, CSA, 2006
Chênaies pédonculées neutrophiles à Primevère élevée	9160-2	10 ha (4%)	Sur quelques terrasses alluviales de faible largeur	Favorable	Inadéquat	
Eboulis siliceux collinéens à montagnards des régions atlantiques et subcontinentales	8150-1	2,5 ha (> 1%)	Une grande zone associée à des plus petites éparpillées Présence de faciès de pelouses	Favorable	Bon	
Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces	6430-4	1 ha (> 1%)	Berges en aval du Village Présence espèces envahissantes	Défavorable mauvais	Inadéquat	
Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces	6430-4		Îlots soumis à inondations	Favorable	Inadéquat	
Landes atlantiques sèches méridionales	4030-6	> 1 ha (> 1%)	Faible surfaces, en cours de fermeture	(Moyen) Défavorable mauvais	Mauvais	
Plan d'eau eutrophes avec végétation enracinés avec ou sans feuilles flottantes	3150-1	> 1 ha (> 1%)	Faible surfaces	Défavorable mauvais	Mauvais	

(1) Nom d'après l'annexe I de la directive 92/43

(2) Favorable, défavorable inadéquat, défavorable mauvais, inconnu

(3) D'après le rapport synthèse sur l'état de conservation des type d'habitats et des espèces conformément à l'article 17 de la Directive « Habitats »

* Espèces de l'annexe II de la directive 92/43

Ce sont les chauves-souris et en particulier la présence d'une colonie importante de Murin à oreilles échancrées et son territoire de chasse, qui a justifié la désignation du site Natura 2000. D'autres espèces de la Directive habitat ont ensuite été découvertes sur le site, apportant une valeur écologique supplémentaire à ce site. Ces découvertes restent cependant pour la plupart occasionnelles et les statuts d'un certain nombre d'espèces telles que le Sonneur à ventre jaune ou le Lucane cerf-volant restent à préciser.

Les espèces de l'annexe II de la directive 92/43 sont détaillées à la suite, il s'agit de :

1 – Les mammifères

➤ Murin à oreilles échancrées

Ce sont les chauves-souris et en particulier la présence d'une colonie importante de Murin à oreilles échancrées et son territoire de chasse, qui a justifié la désignation du site Natura 2000. Cette colonie de reproduction abritant un maximum de 500 individus constitue le plus important des sites de reproduction connus en Auvergne pour cette espèce.

➤ Grand rhinolophe

L'espèce est rare et en fort déclin dans le nord-ouest de l'Europe. En France, elle est encore relativement présente bien qu'un déclin semble perceptible, elle a d'ailleurs atteint le seuil critique d'extinction en Alsace et dans le nord du pays. A noter notamment l'observation une année d'un petit noyau de 8 femelles avec des jeunes dans le grenier de l'église laisse espérer la découverte d'une colonie dans un autre bâtiment à proximité.

➤ Petit rhinolophe

Disparue des Pays-Bas et du Luxembourg, l'espèce, typique des zones bocagères, est en forte régression dans le nord et le centre de l'Europe. **Sur le site**, Malgré une prospection soutenue de Chauves-souris Auvergne sur le secteur à priori favorable du Pays de Tronçais-Bocage de l'Aumance, seuls quelques rares contacts d'individus isolés ont pu être établis.

➤ Rhinolophe euryale

En Europe, le Rhinolophe euryale se rencontre dans le sud, essentiellement autour de la mer Méditerranée. Sur le site, un individu de cette espèce a été noté une fois en hiver dans la cave de la Maison Mouse. Depuis l'effondrement du principal site d'hibernation Auvergnat en 2000, cette espèce a été considérée comme disparue d'Auvergne et n'a été ré-observée qu'une seule fois en hibernation début 2010 dans le Puy de Dôme et à Tronçais, à proximité du site.

➤ Grand murin

En Europe, l'espèce semble encore bien présente dans le sud avec de grosses populations dans des cavités alors que dans le nord, elle est éteinte en Angleterre et au seuil de l'extinction aux Pays-Bas. Sur le site, l'observation hivernale de 16 individus dans la cave de la Maison Mouse en 1998 ne s'est malheureusement pas reproduite lors des contrôles suivants. L'espèce a cependant été contactée au détecteur dans le bourg en période estivale.

➤ Barbastelle d'Europe

L'espèce est une des plus spécialisées chez les chiroptères d'Europe, que ce soit par rapport à l'habitat ou à la nourriture. Elle est très fragile étant donné sa faible adaptabilité face aux modifications de son environnement. Un individu a été observé en hiver dans la cave de la Maison Mouse. Au détecteur, des contacts estivaux ont été établis sur trois points de la zone.

➤ Loutre d'Europe

Relativement abondante en France au début du siècle, l'espèce a fortement régressé, à partir des années 1930, suite à une forte pression de piégeage et de chasse, ainsi qu'à la dégradation des milieux aquatiques. Elle est aujourd'hui en **phase de recolonisation** dans toute la France et depuis quelques

années seulement sur le bassin de l'Aumance, comme sur de nombreux bassins en Auvergne. Elle est considérée en « présence certaine » sur le tronçon Buxière-les-Mines/Bec de Cher même si le **nombre d'individus est à priori très faible**.

2 – Les insectes

➤ Lucane cerf volant

Si cette espèce semble commune et présente dans toute la France n'est pas menacée. C'est parce qu'elle est en fort déclin dans les pays du Nord de l'Europe à cause de la sylviculture intensive, qu'elle constitue un enjeu patrimonial important à l'échelle de l'Europe. Sur le site, trois individus morts ont été inventoriés aux « Cassons » lors de la cartographie réalisée en 2006 par le CSA

3 – Les amphibiens

➤ Sonneur à ventre jaune

La régression de cette espèce est généralisée au niveau Européen, elle a quasiment disparu aux Pays bas et en Belgique. Cette régression est due principalement à la destruction et à la détérioration des zones humides. A Hérisson, deux individus ont été recensés dans une mare à Chateloy et sur le ruisseau des Cassons en 2006 lors des prospections pour la cartographie des habitats.

4 – Les poissons

➤ Chabot

Le Chabot est représenté en densité très faible sur le site Natura 2000, l'espèce est donc présente mais non significative et ce site a une importance limitée pour la sauvegarde de l'espèce. L'espèce n'est pas globalement menacée au niveau national, mais ses populations le sont localement souvent par la pollution, les recalibrages ou encore les seuils et barrages. Ces facteurs limitant se retrouvent sur le site puisque sept seuils de moulins sont considérés comme infranchissables au niveau de la commune d'Hérisson et que la qualité physico-chimique de l'eau apparaît dégradée.

➤ Bouvière

La Bouvière est présente dans le centre et l'est de l'Europe. Si, en France, sa répartition est très fragmentée, l'espèce est signalée dans tous les grands bassins. Compte tenu de la densité de cette espèce échantillonnée par pêche électrique sur l'Aumance au niveau de la Commune d'Hérisson, on peut considérer la présence de la Bouvière comme significative sur ce site. La répartition des sites favorables à sa reproduction se fait sur l'ensemble du linéaire avec cependant une faible représentativité.

L'estimation de l'état de conservation des espèces est réalisée « à dire d'expert ».

Ces experts sont :

- pour les chauves-souris : l'association « Chauves-Souris Auvergne »
- pour les poissons : la Fédération de Pêche de l'Allier
- pour la loutre : l'ONCFS
- pour les insectes et amphibiens : le Conservatoire des Sites de l'Allier

Tableau 2 : espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive 92/43

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique (2)	Origine des données/ Structures ressources
<i>Myotis emarginatus</i>	Vespertilion à oreilles échancrées	1321	1 colonie de reproduction Individus en hibernation	Inconnu	Favorable	Inconnu	Chauves-souris Auvergne Conservatoire des Sites de l'Allier
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	1304	Colonie de reproduction Individus en hibernation	Inconnu	Inconnu	Inadéquat	
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	1303	Individus en hibernation	Favorable	Défavorable inadéquat	Inadéquat	
<i>Rhinolophus euryale</i>	Rhinolophe euryale	1305	Individu isolé en hibernation antérieur à 2000	Disparu	Disparu	Mauvais	
<i>Myotis myotis</i>	Grand murin	1324	Individus isolés	inconnu	Inconnu	Inconnu	
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle	1308	Individu isolé en hibernation	inconnu	Inconnu	Inadéquat	
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	1355	Présente sur la rivière Aumance	Inconnu	Défavorable mauvais	Favorable	Réseau mammifère bassin de la Loire ONDFS
<i>Bombina variegata</i>	Sonneur à ventre jaune	1193	2 stations	Inconnue	Inconnu	Mauvais	CSA
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf volant	1083	Inconnue	Inconnue	Inconnu	Favorable	CSA
<i>Rhodeus amarus</i>	Bouvière	1134	Importante	Altéré	Favorable	Favorable	Pêcheurs de l'Aumance
<i>Cottus gobio</i>	Chabot	1163	Très faible	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais	Favorable	Pêcheurs de l'Aumance

(1) Nom d'après l'annexe II de la directive 92/43

(2) Favorable, défavorable inadéquat, défavorable mauvais, inconnu

C. ACTIVITES HUMAINES, USAGES ET OCCUPATION

DU SOL

Les activités humaines retenues dans la présentation correspondent à celles pouvant avoir une ou plusieurs interactions avec les enjeux écologiques du site Natura 2000. Elles sont regroupées dans 4 grandes thématiques.

1 - Gestion des milieux

➤ Agriculture

La commune de Hérisson est située dans une **zone de bocage**, constituée de petites haies, à dominance d'élevage. L'activité agricole sur le site est principalement orientée vers l'élevage. La **richesse écologique du site est fortement liée à l'activité agricole** puisque les zones agricoles constituent une part importante du territoire de chasse des chauves-souris. Leur qualité définit la quantité de nourriture disponible et son accessibilité. Cette qualité dépend de l'occupation du sol, des éléments paysagers et des méthodes d'élevage.

➤ 2 - Forêt

Le site comprend 77 hectares de forêts de pente, principalement privées et rattachées à des chênaies charmaies ainsi que quelques boisements communaux, gérés par l'ONF. On compte également un petit nombre de forêts humides et de plantations. La gestion forestière a une interaction forte avec la préservation du site puisqu'elle conditionne en grande partie l'abondance des proies des chauves souris en forêt.

2 - Gestion de l'eau

➤ Quantité, qualité de l'eau et assainissement

La qualité de l'eau de la rivière Aumance est suivie dans le cadre du SAGE, celle-ci est considérée de qualité générale « Moyenne ». Cette qualité de l'eau est fortement liée aux problématiques de conformités des assainissements individuels et collectifs du bassin versant et à la présence de deux industries en amont dont les rejets représentent une part importante des macros et micros polluants de l'Aumance. La qualité de l'eau de l'Aumance a une interaction avec le site Natura 2000 puisque cette rivière abrite deux espèces de poissons d'intérêt communautaire ainsi que la Loutre d'Europe.

3 - Activités de tourisme et de Loisirs

➤ Pêche

Sur le site, l'activité de pêche est réalisée sur la rivière Aumance, cette rivière est située en deuxième catégorie piscicole. Contrairement à l'ensemble du Cher en aval de la confluence, l'Aumance n'est pas classée en rivière à grands migrateurs ; la présence d'anguilles a cependant été relevée par les pêcheurs. L'association de pêche ne prévoit pas d'évolution de son activité pour les prochaines années ni d'aménagements. Le nombre de cartes vendues est en légère augmentation entre 2007 et 2008.

➤ Chasse

La chasse concerne une partie importante du site Natura 2000. Elle se concentre principalement sur le grand gibier (sanglier, chevreuil, cerf), le petit gibier (lapin, lièvre) et le gibier à plumes (pigeons, perdrix...). Les chasseurs de Hérisson sont organisés en plusieurs sociétés de chasse et en chasses privées, Hérisson ne possède pas d'Association Agréée de Chasse Communale (ACCA). Le Schéma départemental de Gestion Cynégétique montre, pour tout le secteur « Tronçais » une augmentation des prélèvements entre 1994 et 2004 de 50% des sangliers, de 74 % de chevreuil et de 2,5 % de cerfs. Il semblerait que cette augmentation doive se poursuivre.

4 - Urbanisme

➤ Plans d'urbanisme

La commune de Hérisson possède 4 plans d'urbanisme : le Plan Local d'Urbanisme, les 2 Plans de Prévention des Risques, la zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager, le Plan d'aménagement de Bourg. L'ensemble de ces documents définissent notamment des zones strictement inconstructibles. Elles représentent plus de 150 ha sur le site, soit 60 % du site Natura 2000. Elles sont

situées principalement sur les bordures de la rivière Aumance (PPR), sur les coteaux secs (ZPPAUP, PPR), en forêts (espaces classés boisés). De manière générale, ces documents ont été réalisés en prenant bien en compte les enjeux du site Natura 2000.

➤ Monuments historiques

Il s'agit d'une reconnaissance d'intérêt public pour les monuments qui concerne plus spécifiquement l'art et l'histoire rattachés au monument et constitue une servitude d'utilité publique. Le site Natura 2000 est concerné par 3 sites classés « Monuments historiques » et par 4 sites inscrits « Monuments historiques ». Ces zonages n'ont pas d'interactions directes sur le site Natura 2000 car leur réglementation c'est la réglementation de la ZPPAUP qui s'appliquera à la place de celle des monuments historiques.

➤ Site naturel inscrit et classé

Le site Natura 2000 est concerné par 2 sites inscrits :

- Butte de l'ancien château d'Hérisson : 3,89 ha
- Bourg d'Hérisson et vallée de l'Aumance : 606 ha

Ces zonages n'auront pas d'interactions directes sur le site Natura 2000 car leur réglementation c'est la réglementation de la ZPPAUP qui s'appliquera à la place de celle des sites inscrits ou classés.

➤ Zone de développement éolien

Une ZDE définit les zones éligibles à l'obligation d'achat de l'électricité éolienne par EDF au tarif régulé les 10 premières années. Les ZDE représentent un périmètre à l'intérieur duquel l'éolien semble adapté mais la présence d'une ZDE ne signifie pas l'acceptation de tous les permis de construire de projet éolien déposés dans ce périmètre qui doivent faire l'objet notamment d'une étude d'impact.

Un projet de ZDE sur le territoire du Val de Cher a défini en 2009 une zone de développement potentielle sur la commune de Louroux Hodement, à quelques kilomètres du site. Le Conseil municipal de Louroux Hodement a finalement refusé, fin 2009, l'implantation d'éoliennes sur sa commune. L'autre communauté de commune qui concerne Hérisson, « Pays de Tronçais » n'a pas encore avancé dans la réalisation d'une ZDE malgré les nombreuses sollicitations de développeurs éoliens. La mise en place d'éoliennes peut, dans certains cas, s'avérer dommageable pour les chauves-souris, notamment par un accroissement de la mortalité, en particulier par collisions directes avec les pâles ou à cause des dépressions créées par la rotation de celles-ci.

II. ENJEUX ET OBJECTIFS LIES AUX HABITATS NATURELS, AUX ESPECES ET AUX ACTIVITES HUMAINES

Les enjeux et objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines

1 – Préserver les espèces d'intérêt communautaire, espèces à enjeux et habitats d'espèces

- Préserver les gîtes à chauves-souris
- Préserver la structure et la qualité des territoires de chasse des chauves-souris
- Préserver les autres espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats d'espèces
- Lutter contre les espèces exotiques envahissantes

2 – Préserver les habitats d'intérêt communautaire

- Préserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire ouverts (landes, éboulis, mégaphorbiaie, plan d'eaux)
- Préserver et restaurer les forêts d'intérêt communautaire

Tableau 3 : Récapitulatif des objectifs du site Natura 2000

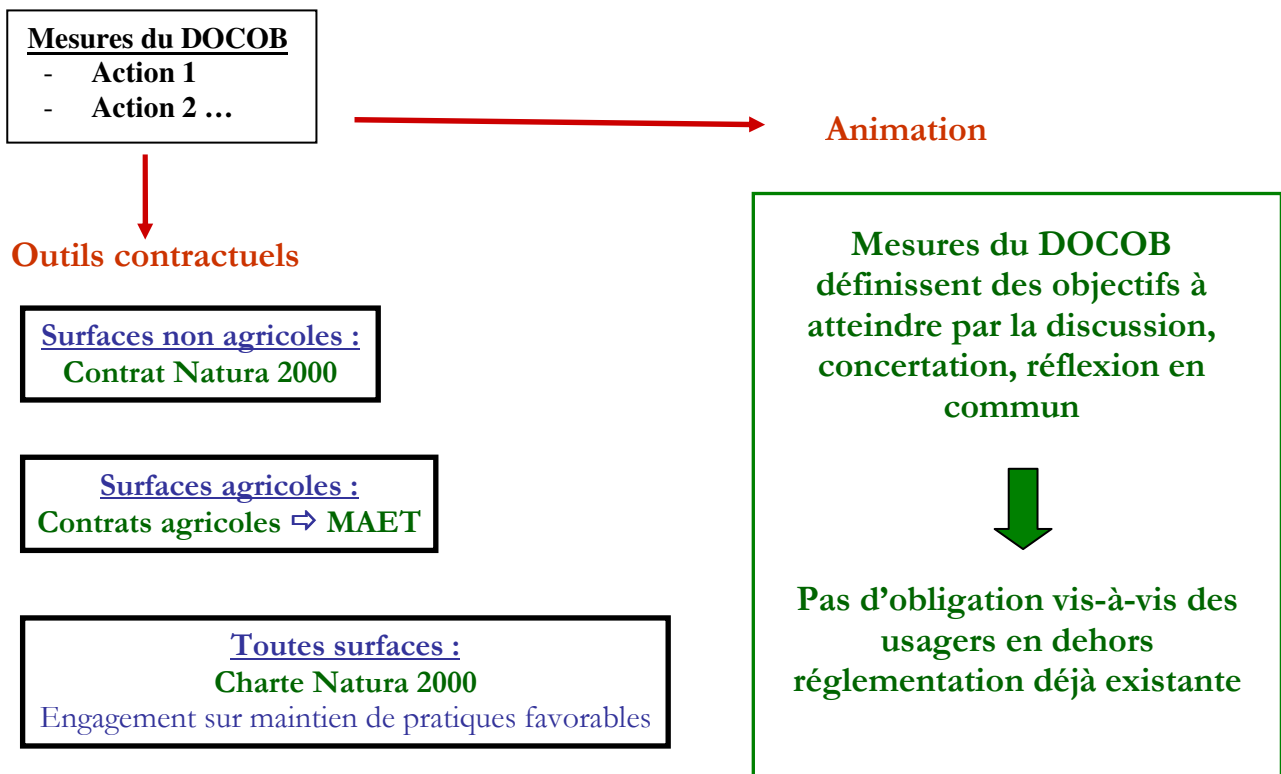
Entité de gestion	Objectifs opérationnels		Niveau de priorité (1)	Type d'objectifs			
				Protéger	Entretien	Restaurer	Communiquer
I. Espèces d'intérêt communautaire et habitats d'espèces	1	Préserver les chauves souris et leurs gîtes	***	X	X	X	X
	2	Préserver la structure et la qualité de l'habitat de chasse des chauves-souris	***	X	X	X	X
	3	Préserver la Loutre d'Europe	***	X	X	X	X
	4	Préserver le lucane cerf-volant	**	X	X	X	X
	5	Préserver les amphibiens d'intérêt communautaire	**	X	X	X	X
	6	Préserver les reptiles d'intérêt communautaire	*	X	X	X	X
	7	Préserver le Grand duc d'Europe et les oiseaux d'intérêt communautaire	*	X	X	X	X
	8	Préserver les poissons d'intérêt communautaires	**	X	X	X	X
	9	Rechercher de nouvelles espèces d'intérêt communautaire	***	X			X
	10	Lutter contre les espèces exotiques envahissantes	*		X	X	X
II. Habitats d'intérêt communautaire	11	Préserver et restaurer les Habitats d'intérêt	***	X	X	X	X
	12	Préserver et restaurer les forêts d'intérêt communautaire	**	X	X	X	X

(1) *** : niveau de priorité élevé, ** : niveau de priorité moyen, * : niveau de priorité faible

III. PROGRAMME D' ACTIONS

A. DEFINITION DU PROGRAMME DE D' ACTIONS

Les objectifs définis précédemment permettent de définir un ensemble de mesures à mettre en place pour la préservation du site Natura 2000. Cette mise en place peut se faire, selon les cas par des actions d' animation et/ou à l' aide des outils contractuels.



B. MESURES DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Pour plus de clarté, les différentes mesures du DOCOB sont regroupées en 3 thèmes principaux, avec, lorsque cela est nécessaire plusieurs sous-thèmes.

× Thème 1 : gestion des espèces et des habitats

1 - Gestion des gîtes à chauves-souris

- GEH1 : Préservation, création et aménagement de gîtes pour les chauves-souris

Objectif de la mesure : maintien et aménagement de gîtes de reproduction et d'hibernation favorables pour les chauves-souris. Principales actions à mettre en place sur le site pour les gîtes des chauves-souris :

- Préservation des gîtes connus de reproduction et d'hibernation dans le bourg de Hérisson
- Maintien d'arbres à cavités en forêt et dans les haies
- Aménagement de nouveaux gîtes bâtis en faveur des chauves-souris et/ou pour permettre la cohabitation avec l'homme et les autres espèces

Outils : animation, contrats Natura 2000

2 - Gestion des milieux urbains

- GEH2 : Gestion des milieux urbains pour les chauves-souris

Objectif de la mesure : maintien de zones favorables aux chauves-souris à proximité directe des gîtes, notamment une végétation haute, favorable à la sortie en toute sécurité des gîtes. Principales actions à mettre en place sur le site :

- Limitation des phytosanitaires en ville
- Maintien de la végétation (arbres isolés ou en alignement, végétation arbustive...) à proximité directe des gîtes et en particulier au niveau des sorties de gîtes
- Limitation de l'éclairage au niveau des sorties de gîtes

Outils : animation

3 - Gestion du bocage

- GEH3 : Préservation, gestion et restauration des éléments linéaires et ponctuels du bocage

Objectif de la mesure : maintien et restauration de la structure et de la qualité du territoire de chasse des chauves-souris et de l'habitat de vie d'autres espèces d'intérêt communautaire. Principales actions à mettre en place sur le site :

- Maintien et restauration d'un maillage de haies favorable aux chauves-souris
- Maintien de vergers favorables notamment au Murin à oreilles échancrées
- Maintien des hauts-jets et vieux arbres dans le bocage pour le lucane cerf-volant
- Maintien d'arbres à cavités pour la reproduction des chauves-souris arboricoles
- Maintien d'un linéaire conséquent de haies pour les amphibiens (hibernation) et les reptiles d'intérêt communautaire

Outils : animation, contrats Natura 2000, mesures agro-environnementales, charte

- GEH4 : Gestion extensive des prairies

Objectif de la mesure : maintien et restauration de la qualité du territoire de chasse des chauves-souris en particulier par le maintien et la restauration de la qualité et de la quantité des insectes. Principales actions à mettre en place sur le site :

- Maintien des prairies
- Maintien ou restauration d'une gestion extensive des prairies
- Maintien et restauration de la diversité floristique des prairies, préalable indispensable à la diversité entomologique

- Limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires et des traitements antiparasitaires du bétail et/ou limitation de leur impact sur l'entomofaune

Outils : mesures agro-environnementales, charte

➤ GEH5 : Préservation, gestion et restauration des habitats humides bocagers

Objectif de la mesure : maintien et restauration des milieux humides liés aux prairies et de leur connectivité pour les populations d'amphibiens et en tant qu'habitat de chasse des chauves-souris. Principales actions à mettre en place sur le site :

- Préservation et restauration des mares
- Réflexion à la cohérence des politiques publiques en ce qui concerne la gestion des mares et notamment leur obligation d'entretien très régulier dans la PAC.
- Préservation et restauration des prairies humides
- Préservation et restauration des ruisseaux naturels
- Gestion extensive des bords de cours d'eau (ruisseaux, fossés...)
- Préservation et restauration de l'habitat d'intérêt communautaire « Mégaphorbiaie eutrophe »

Outils : animation, contrats Natura 2000, charte

4 - Gestion des forêts et boisements

➤ GEH6 : Gestion extensive des forêts

Objectif de la mesure : maintien de la diversité des essences et des classes d'âge pour les insectes et les chauves-souris. Principales actions à mettre en place sur le site :

- Maintien de boisements « naturels » d'essences autochtones
- Limitation des plantations, en particulier les résineux et essences non autochtones
- Maintien sur place de bois mort au sol et sur pied et d'arbres sénescents pour favoriser la diversité entomologique
- Maintien d'arbres à cavités pour la reproduction des chauves-souris arboricoles
- Gestion extensive des coupes forestières et limitation des coupes à blancs
- Prise en compte de la présence avérée ou potentielle des espèces d'intérêt communautaire et de leur localisation dans l'exploitation forestière
- Limitation de l'utilisation de produits phytosanitaires

Outils : animation, contrats Natura 2000, charte

➤ GEH7 : Préservation, gestion et restauration des habitats humides en forêt

Objectif de la mesure : maintien de l'habitat des amphibiens, en particulier le sonneur à ventre jaune et de l'habitat de chasse des chauves-souris. Principales actions à mettre en place sur le site :

- Maintien et restauration/recréation de mares ou ornières favorables au sonneur à ventre jaune
- Mise en place d'une information sur site pour la prise en compte des espèces d'intérêt communautaire

Outils : animation, contrats Natura 2000, charte

➤ GEH8 : Préservation, gestion et restauration des ripisylves et forêts alluviales

Objectif de la mesure : préserver et restaurer les forêts alluviales et les ripisylves, cordon arboré situé directement en bordure d'un ruisseau ou d'une rivière. Principales actions à mettre en place sur le site :

- Maintien et restauration de ripisylves et des forêts alluviales
- Gestion extensive des ripisylves et des forêts alluviales
- Adaptation de la gestion des ripisylves et forêts alluviales à la Loure d'Europe sur les linéaires où l'espèce est présente
- Enlèvement raisonné des embâcles

Outils : animation, contrats Natura 2000, charte

5 - Gestion des milieux aquatiques

- GEH9 : Préservation, gestion et restauration des habitats favorables à la reproduction de la Bouvière

Objectif de la mesure : préserver et restaurer les sites et les conditions nécessaires à la survie et à la reproduction de la bouvière. Principales actions à mettre en place sur le site :

- Préservation et/ou restauration des reculs favorables à la reproduction de Bouvière
- Préservation des populations de moules d'eau douce, indispensables à la reproduction de la Bouvière

Outils : animation, contrats Natura 2000

- GEH10 : Amélioration de la franchissabilité des seuils

Objectif de la mesure : permettre le déplacement sur l'ensemble du site des petits et grands migrateurs sur la rivière. Principales actions à mettre en place sur le site :

- Mise en place de dispositifs de franchissement
- Abrasion des seuils
- Eviter au maximum la mise en place de nouveaux seuils (qui semble envisagée par certains riverains) notamment pour d'éventuelles microcentrales

Outils : animation, contrats Natura 2000

- GEH11 : Amélioration de la qualité de l'eau

Objectif de la mesure : permettre la survie et la reproduction des poissons. Principales actions ces à mettre en place sur le site :

- Limitation des pollutions liées à l'assainissement
- Limitation des pollutions liées à l'assainissement et à l'activité agricole du bassin versant
- Limitation des pollutions liées aux activités industrielles du bassin versant

Outils : animation

- GEH12 : Préservation, gestion et restauration de la valeur écologique des plans d'eau

Objectif de la mesure : Améliorer la qualité écologique des plans d'eau et préserver l'habitat d'intérêt communautaire des « végétations enracinées des plans d'eau eutrophes ». Principales actions à mettre en place sur le site :

- Préservation ou mise en place de zones de berges en pentes douces pour favoriser le développement de la végétation, favorable notamment aux poissons et aux amphibiens
- Préservation des végétations aquatiques
- Limitation de l'utilisation de produits phytosanitaires
- Limitation de l'introduction d'espèces exotiques

Outils : animation

6 - Gestion des landes et milieux rocheux

- GEH13 : Gestion conservatoire des landes et éboulis

Objectif de la mesure : préserver et restaurer les milieux d'intérêt communautaire ouverts peu productifs. Principales actions à mettre en place sur le site :

- Restauration et/ou entretien pour la conservation et l'amélioration de la valeur écologique

Outils : animation, contrats Natura 2000, mesures agro-environnementales

7 - Gestion des espèces exotiques envahissantes

- GEH14 : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Objectif de la mesure : préserver un habitat ou une espèce d'intérêt communautaire face à une menace par la prolifération d'une espèce exotique envahissante. Principales actions à mettre en place sur le site :

A réaliser si cela s'avère nécessaire pour préserver une espèce ou un habitat d'espèce d'intérêt communautaire :

- Chantier manuel d'arrachage d'une espèce végétale exotique envahissante (Jussie, renouée du Japon, Impatience de l'Himalaya, Myriophylle du Brésil...)
- Chantier mécanique d'arrachage d'une espèce végétale exotique envahissante (Jussie, renouée du Japon, Impatience de l'Himalaya, Myriophylle du Brésil...)
- Destruction contrôlée d'une espèce animale exotique envahissante (Ragondin, grenouille taureau, écrevisses américaines, tortue de Floride...)

Outils : animation, contrats Natura 2000, charte

* **Thème 2 : Inventaires et suivis des espèces et des habitats**

➤ IS1 : Inventaires et suivis des Espèces d'Intérêt communautaire incluant les potentielles

Objectif de la mesure : Avoir une connaissance précise des espèces d'intérêt communautaires du site et évaluer leur état de conservation à intervalle régulier afin de prioriser les actions et d'évaluer leur efficacité.

Principales actions de suivi à mettre en place sur le site (liste non exhaustive) :

- Suivi des populations connues de chauves-souris
- Recherche de nouveaux gîtes en ville et en forêt (enquêtes, télémétrie...)
→ En particulier recherche d'un potentiel troisième gîte de reproduction, complémentaire à l'Eglise et à la maison mouse, pour le Murin à oreilles échanquées.
- Etude des territoires de chasse des chauves-souris et disponibilité en proies
- Définition de l'état de conservation des autres espèces d'intérêt communautaire dont la connaissance n'est que qualitative (loutre, sonneur à ventre jaune, lucane cerf-volant...)
- Compléter l'inventaire des espèces d'intérêt communautaire du site
- Suivi sanitaire des chiroptères si cela s'avère nécessaire
- Suivi et évaluation de la gestion

Outil : animation

➤ IS2 : Cartographie et suivis des habitats d'intérêt communautaire et habitats d'espèces

Objectif de la mesure : Avoir une connaissance précise des habitats d'intérêt communautaire du site et évaluer leur état de conservation à intervalle régulier afin de prioriser les actions et d'évaluer leur efficacité.

Principales actions de suivi à mettre en place sur le site (liste non exhaustive) :

- Suivi de l'évolution qualitative et quantitative des landes sèches à bruyères
- Suivi de l'évolution qualitative et quantitative des végétations d'éboulis
- Suivi de l'évolution qualitative et quantitative des végétations humides d'intérêt communautaire
- Mise en place d'une cartographie fine à l'échelle des sites
- Suivi et évaluation de la gestion

Outil : animation

➤ IS3 : Suivi des espèces exotiques envahissantes

Objectif de la mesure : Avoir une connaissance précise de la localisation, de l'ampleur de la colonisation et de l'évolution des espèces envahissantes afin d'évaluer la nécessité et de prioriser les actions de lutte.

Principales actions de suivi à mettre en place sur le site (liste non exhaustive) :

- Surveillance
- Suivi et évaluation de la gestion

Outil : animation

× **Thème 3 : Suivi et évaluation des actions**

- SE1 : Suivi de l'efficacité des actions

Objectif de la mesure : Avoir un indicateur de l'efficacité des actions mises en place.

- Mise en place d'indicateurs permettant de suivre l'efficacité des actions
- Evaluation des indicateurs

Outil : animation

- SE2 : Evaluation du DOCOB

Objectif de la mesure : Evaluer la pertinence du DOCOB dans le temps. Principales actions de suivi à mettre en place sur le site :

- Etude de la pertinence du DOCOB (tous les 5 ou 10 ans)
- Réactualisation du DOCOB lorsque celui-ci deviendra caduque (pas d'échéance définie)

Outil : animation

C. LES ACTIONS D'ANIMATION

- ANIMATION GENERALE DU DOCOB

Liens avec les services de l'état et la collectivité porteuse dans le cadre des programmations annuelles d'actions.

- INFORMATION ET PARTICIPATION AUX DIFFERENTES POLITIQUES DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITES

* Veiller à la bonne coordination des procédures, plans et programmes s'exerçant sur le site notamment :

* Veiller à la bonne coordination des documents d'urbanisme : lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme, il s'agira pour les communes et les services de l'Etat de veiller à garantir une cohérence entre le projet d'urbanisme et les enjeux de préservation du site. A ce titre, les espaces situés dans le site Natura 2000 ont vocation à être identifiés en zones A ou N dans les documents d'urbanisme.

* Information de la réglementation concernant les évaluations de projets et de plans susceptibles d'avoir un impact significatif sur le site Natura 2000 (art.6 de la directive Habitat et évaluations EIPPE des plans et programmes).

- REPONSE AUX SOLLICITATIONS ET SUIVI DES PROJETS D'AMENAGEMENT OU DE DEVELOPPEMENT

Réponse aux sollicitations et suivis des divers projets pouvant avoir un impact sur la valeur écologique du site, notamment :

- RENCONTRE AVEC LES ACTEURS

Identification et contact réguliers avec l'ensemble des acteurs du site.

- REALISATION D'OUTILS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Mise en place d'outils d'information et de communication destinés à favoriser la préservation du patrimoine naturel.

- REALISATION D'ANIMATIONS ET/OU DE FORMATIONS A DESTINATION DES DIFFERENTS PUBLICS

Réalisation d'animations de découverte des chauves-souris et des richesses du site Natura 2000 à destination de l'ensemble des usagers. Formations à destination de publics ciblés.

- REALISATION D'ETUDES ET DE SUIVIS

Réalisation, coordination ou réalisation de suivis et d'études préliminaires à la mise en place d'actions de

gestion.

- ANIMATION FONCIERE

Contacts avec les propriétaires et les exploitants dans le but de signer des conventions de gestions, des baux voir, dans certains cas de réaliser des acquisitions, pour permettre la réalisation de contrats Natura 2000 et/ou d'une gestion de site sur les sites à enjeux.

- ANIMATION DES DISPOSITIFS CONTRACTUELS

Mise en place et animations des 3 dispositifs contractuels liés aux zones Natura 2000 (MAET, charte, contrats Natura 2000).

D. LES DISPOSITIFS CONTRACTUELS

MAET

Ces mesures sont contractualisables par les exploitants agricoles et portent sur des habitats agricoles ou associés à des parcelles agricoles. Elles sont définies par un cahier des charges nationales et adaptées sur certains points spécifiques aux particularités locales.

Charte

En complément de ces mesures, la Charte Natura 2000 contient des engagements de gestion courante et durable des terrains et espaces et renvoie à des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces. Les signataires de cette charte ne perçoivent pas de rémunération directe mais bénéficient d'une exonération de la taxe sur le foncier non bâti pour les parcelles concernées et l'accès à certaines aides publiques, notamment en matière forestière et agricoles où elle constitue une garantie de gestion durable des bois et forêts situés dans le site.

L'adhésion à la charte du site n'empêche pas de signer un contrat Natura 2000 et/ou une MAET et inversement. De la même façon, un adhérent à la charte du site n'est pas obligé de signer un contrat Natura 2000 et/ou une MAET et inversement.

Contrats Natura 2000

Il s'agit de mesures contractualisables sur des milieux non agricoles (sauf exception), par les ayant-droits des parcelles concernées (propriétaire, bailleur, locataire). Ce sont des mesures de gestion qui doivent obligatoirement aller en faveur des habitats ou des habitats d'espèces d'intérêt communautaire. Ils sont élaborés selon les cahiers des charges figurant dans la Circulaire DNP/SDEN n° 2007-3 du 21 novembre 2007.

L'ensemble des dispositifs contractualisables sur le site sont détaillées dans le DOCOB.

BIBLIOGRAPHIE**Bibliographie générale :**

- ROCAMORA, G. *et al.* (1994). *Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France*. Ministère de l'Environnement, Birdlife International, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris, 1994, 339 pages.

- TERRAZ, L. *et al.* (2007). *Ghid metodologic pentru realizarea planurilor de management pentru siturile Natura 2000*. Union Européenne, ATEN et MEEDDAT (France), ARPM Timisoara (Roumanie), Ministère chargé de l'Environnement (Pologne) (Twinning project Phare 2004/IB/EN-03), Timisoara, octobre 2007, 113 pages.

- TERRAZ, L. *et al.* (2008). *Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000*. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, juin 2008, 71 pages.

- VALENTIN-SMITH, G. *et al.* (1998). *Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000*. Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny, 1998, 144 pages.

Etudes :

ANTONETTI Ph., BRUGEL E., KESSLER F., BARBE J.P. & TORT M., 2006. – Atlas de la flore d'Auvergne. Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC), 984 p.

BENSETTITI F., BIORET F., ROLAND J., LACOSTE J.P., GEHU J.M., GLEMAREC M. & BELLAN-SANTINI D., 2005. - Cahiers d'habitats Natura 2000 : Habitats agropastoraux. La Documentation Française, Paris, 4, 445 p., 487 p.

BENSETTITI F. & GAUDILLAT V., 2002. - Cahiers d'habitats Natura 2000 : Espèces animales. La Documentation Française, Paris, 7, 353 p.

BENSETTITI F., GAUDILLAT V., MALENGREAU D. & QUERE E., 2002. - Cahiers d'habitats Natura 2000 : Espèces végétales. La Documentation Française, Paris, 6, 271 p.

BENSETTITI F. & HERARD-LOGEREAU K., 2004. - Cahiers d'habitats Natura 2000 : Habitats rocheux. La Documentation Française, Paris, 5, 381 p.

BISSARDON M. & GUIBAL L., 1997. - CORINE biotopes. Version originale. Types d'habitats français. École nationale du génie rural des eaux et forêts / Muséum national d'histoire naturelle, 217 p.

DURET B., WICHROFF E., 2006. Inventaire et cartographie des habitats naturels et des espèces végétales d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR 830 2021 « Gîtes de Hérisson ». Conservatoire des Sites de l'Allier, 21 p.

GILARD B., VILLEPOUX O., 2001. Liste des odonates déterminants pour la constitution des ZNIEFF en Auvergne. DIREN Auvergne.

GIOSA P., mai 2009. Présentation des sites abritant des chiroptères à Hérisson – site FR 830 2021. Chauve-souris Auvergne.

LEGRAND R. GALAND N., 2000, Projet de zone Natura 2000 Chauves-souris – Fiches sites-Allier. Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne, Chauve-souris Auvergne.

LEGRAND R., BERNARD M., BERNARD T., 2006. Recueil d'expériences : étudier et préserver les chauves-souris en Auvergne autour des bâtiments, des souterrains, des ouvrages d'art et des milieux naturels.

Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne, Chauve-souris Auvergne, 128 p.

LPO Auvergne, 2003. Liste des oiseaux nicheurs déterminants pour la constitution des ZNIEFF en Auvergne